



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 123

Renforcement du système des Nations Unies

Formules novatrices de financement volontaire aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport présente des formules novatrices de financement volontaire qui permettraient de renforcer les capacités d'intelligence artificielle, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, comme suite à la demande formulée à l'annexe I de sa résolution 79/1. On trouvera dans le rapport une présentation des besoins et de l'offre en matière de financement du renforcement des capacités d'intelligence artificielle, ainsi que des solutions de financement et des mesures complémentaires qui comblent les lacunes émergentes à cet égard et qui complètent les mécanismes de financement applicables de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des recommandations formulées par l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle au sujet d'un fonds mondial sur l'intelligence artificielle.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus considérée comme une technologie polyvalente dotée d'un vaste potentiel multisectoriel de transformation sociale et économique¹. Elle peut favoriser la création de solutions locales et régionales permettant de relever des défis urgents allant de l'agriculture de précision aux outils de diagnostic dans le domaine de la santé, en passant par l'amélioration de l'efficacité des applications dans l'administration publique. Les pays disposant de capacités d'IA suffisantes, utilisées de manière responsable, peuvent favoriser la croissance de la productivité et créer des emplois à haute valeur ajoutée.

2. Un fossé se dessine toutefois. De nombreux pays doivent faire face à des contraintes de ressources et d'accès qui limitent leur capacité de concevoir, construire, déployer et utiliser l'IA². Sans un renforcement délibéré et ciblé des capacités, ils risquent de devenir de simples consommateurs ou fournisseurs de ressources pour des technologies d'IA conçues ailleurs, ce qui les ferait passer à côté du développement technologique et économique local. Par ailleurs, l'absence de perspectives diverses dans le développement de cette technologie risque d'y intégrer les préjugés et les inégalités existants dans les technologies qui façonneront notre avenir collectif.

3. Dans son rapport final publié en septembre 2024, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a proposé des recommandations sur la création d'un fonds mondial pour l'IA, l'objectif étant de réduire la fracture en la matière en mettant l'accent sur l'utilisation du financement aux fins de la mise en place d'une capacité minimale dans les pays de différentes régions pour comprendre le potentiel de l'IA pour le développement durable, adapter et construire des modèles adaptés aux besoins locaux et rejoindre les efforts de collaboration internationale en matière d'IA, tout en faisant la promotion des habitudes de coopération et des modèles communs aux fins d'une gouvernance interopérable. Malgré les nombreuses annonces de financement faites au cours de l'année écoulée, la progression de ces objectifs reste inégale et n'est pas garantie.

4. On trouvera dans le présent rapport un éventail de formules novatrices de financement volontaire qui permettraient de renforcer les capacités d'intelligence artificielle, pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, comme suite à la demande formulée dans le Pacte numérique mondial (annexe I de la résolution 79/1). Ces formules de financement³ ont été élaborées en consultation avec les donateurs potentiels et le système des Nations Unies⁴, et sont complémentaires des mécanismes de financement applicables des Nations Unies, compte tenu des recommandations formulées par l'Organe consultatif au sujet d'un fonds mondial pour l'IA, tant au niveau de l'objectif que de la forme. Les approches innovantes en matière de financement peuvent offrir des sources d'aide

¹ Les possibilités, les risques et les problèmes liés à l'intelligence artificielle ont été analysés dans le rapport final de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, *Gouverner l'IA au bénéfice de l'humanité* (publication des Nations Unies, 2024).

² *Rapport sur le développement humain 2025 : Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'IA* (publication des Nations Unies, 2025) ; *Rapport sur la technologie et l'innovation 2025 : intelligence artificielle inclusive pour le développement* (publication des Nations Unies, 2025).

³ Le financement englobe tous les types de ressources financières, y compris les prêts, les garanties, les fonds propres et les subventions. Les modalités de financement telles que les subventions renvoient plus particulièrement aux contributions non remboursables et constituent un sous-ensemble du financement. Compte tenu de la diversité des sources et des bénéficiaires, le présent document utilise le terme « financement » pour décrire l'ensemble des formules.

⁴ Voir le document de référence en ligne résumant le processus de consultation, disponible à l'adresse www.un.org/sites/un2.un.org/files/f71qzx.pdf (en anglais).

supplémentaires en cas de contraintes budgétaires, tout en adaptant les capacités d'IA des pays et leurs besoins de financement à différents stades de maturité de l'IA.

5. On trouvera à la section II du rapport un aperçu des besoins de financement aux fins du renforcement des capacités d'IA qui découlent des lacunes sous-jacentes ; à la section III, une analyse de l'offre de financement existante pour le renforcement des capacités d'IA, dont une évaluation des lacunes ; à la section IV, des propositions de formules novatrices de financement volontaire aux fins du renforcement des capacités d'IA et de la résorption de ces déficits de financement ainsi que des mesures complémentaires, les observations finales étant formulées à la section V.

II. Besoins de financement volontaire aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle

6. Les besoins de financement pour le renforcement des capacités d'IA découlent des besoins et des lacunes sous-jacents liés auxdites capacités. On a recensé deux domaines interdépendants de cette capacité comme étant essentiels pour débloquer un développement durable local respectueux des droits humains. Le premier domaine est celui des fondations de l'IA, qui comprennent notamment les infrastructures de base telles que le calcul, les jeux de données, les modèles d'IA et l'habileté numérique, et les compétences en matière d'IA dans l'ensemble de la société. Le deuxième est celui des catalyseurs de l'IA, comme des stratégies nationales cohérentes sur l'IA et la coopération internationale. Ces domaines devraient être développés en tenant compte des intérêts des États Membres en matière d'autonomie technologique et de l'impératif de coopération numérique.

A. Besoins en capacités fondamentales dans le domaine de l'intelligence artificielle

Capacité de calcul et besoins connexes en matière d'énergie et de connectivité

7. Le développement de l'IA dépend fortement de l'accès à la capacité de calcul, qui permet de former, d'adapter et de déployer les modèles. Le niveau de ressources de calcul nécessaires peut varier considérablement, allant de la capacité à petite échelle nécessaire pour utiliser ou personnaliser les modèles existants à l'infrastructure à grande échelle utilisée pour la création de nouveaux systèmes d'IA de pointe.

8. Il est essentiel que les pays mettent en place une infrastructure de calcul minimale disposant d'un stockage de données accessible aux secteurs public et privé. Une telle infrastructure assurerait aux pays un accès fiable aux outils de base nécessaires au développement et à l'utilisation de l'IA, tels qu'un stockage sécurisé des données, des sources d'énergie suffisantes conformes aux engagements pris au niveau international en matière d'action climatique, une puissance de calcul adéquate et une connectivité Internet stable. Ces éléments sont essentiels pour que les pays utilisent véritablement les technologies de l'IA, en fassent l'expérience et développent des cas d'utilisation à fort impact.

9. Mettre en place une infrastructure de base est important non seulement pour soutenir la conception, le déploiement et l'utilisation de modèles d'IA, mais aussi pour renforcer l'autonomie nationale, favoriser l'innovation locale et le développement économique et construire une résilience numérique à long terme parallèlement aux stratégies nationales sur l'IA. Cette infrastructure dote les gouvernements et les acteurs locaux des outils nécessaires pour expérimenter et adapter les modèles d'IA existants à leur économie et à leur société.

Jeux de données de haute qualité, multilingues et utiles au domaine concerné

10. Le développement de modèles d'IA inclusifs et efficaces nécessite d'avoir accès à des ensembles de données multilingues qui tiennent compte des langues et des besoins des populations locales. Ces jeux de données sont essentiels pour élaborer des solutions d'IA contextualisées qui soient équitables et aient des effets marqués dans divers contextes. De nombreux pays doivent faire face à des défis importants en matière de collecte, de conservation et de mise à jour de ces données, en particulier pour les langues sous-représentées et à faibles ressources.

11. Pour que les modèles d'IA puissent répondre aux problèmes qui se posent en matière de développement, il est essentiel de créer et de tenir à jour des jeux de données utiles, applicables à des domaines tels que l'agriculture, la santé ou l'éducation. Lorsque les données sont fragmentées, obsolètes et difficiles d'accès, il devient plus difficile de mettre en place une économie numérique innovante.

12. Les problèmes susmentionnés peuvent être résolus par l'adoption de mesures proactives visant à constituer des jeux de données cohérents. Une stratégie nationale efficace d'exploitation des données peut faire progresser un cadre réglementaire qui favorise les flux de données et encourage l'interopérabilité entre les secteurs public et privé. Une telle stratégie doit aussi protéger le droit à la vie privée, respecter les droits des propriétaires de données et être conçue dans une optique de coopération régionale et mondiale. Le développement d'une infrastructure publique numérique peut être un accélérateur de l'établissement de flux de données continus et permettre le développement de jeux de données nationales de grande ampleur et de grande qualité.

Modèles d'intelligence artificielle et référentiels de cas d'utilisation

13. Développer de toutes pièces des modèles d'IA de base peut être coûteux et prendre du temps, et l'utilisation de modèles d'IA propriétaires, prêts à l'emploi, entraîne souvent des coûts de licence importants. Dans ce contexte, les modèles ouverts et partagés peuvent permettre aux innovateurs locaux se trouvant dans des environnements à faibles ressources d'adapter et d'affiner des systèmes existants plutôt que d'en construire de nouveaux, ce qui fait gagner du temps et économiser des ressources tout en accélérant l'innovation et le déploiement local. Un répertoire mondial des cas d'utilisation de l'IA régulièrement tenu à jour, notamment en s'appuyant sur des répertoires existants tels que le réseau neuronal AI for Good et l'Observatoire mondial de l'éthique et de la gouvernance de l'IA de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pourrait offrir des exemples pratiques et reproductibles de la manière dont l'IA peut répondre efficacement aux défis locaux et régionaux, l'objectif étant de soutenir l'échange de connaissances et l'adoption en connaissance de cause de cette technologie.

Compétences en matière de développement et de déploiement de l'intelligence artificielle

14. Les systèmes d'IA dépendent d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. Le développement, le déploiement et l'utilisation efficaces de l'IA requièrent différents types d'expertise, dont : la conception et le développement (qui impliquent la construction de nouveaux modèles), le déploiement (axé sur l'adaptation et le perfectionnement des modèles existants, l'objectif étant de résoudre les problèmes rencontrés), et l'adoption (capacité d'utiliser ces outils dans le monde réel). Ces efforts devraient porter principalement sur les secteurs public et privé afin de créer une main-d'œuvre qualifiée capable de favoriser l'innovation et le déploiement de l'IA de manière inclusive et intersectorielle dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IA. De plus, les gouvernements doivent investir dans la qualification et la

requalification de la main-d'œuvre de leur pays, en particulier pour les personnes dont les emplois sont affectés par l'automatisation.

15. Ces besoins pourraient être satisfaits par des programmes de formation à l'IA et au traitement des données, et par des camps d'entraînement au codage, qui pourraient, par exemple, être proposés dans les universités locales avec des incitations bien conçues pour que les diplômés restent dans le pays, ou pour que les experts de la diaspora participent au renforcement des capacités dans leur pays d'origine. L'adoption de l'IA pourrait être encouragée par de vastes programmes secondaires ou tertiaires portant sur son utilisation sur le lieu de travail et par des initiatives de sensibilisation du public. Compte tenu de la rapidité des progrès technologiques, ces compétences doivent être constamment mises à jour et améliorées, ce qui nécessitera des investissements continus.

B. Besoins relatifs aux capacités facilitatrices liées à l'intelligence artificielle

Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle

16. Une stratégie bien articulée et modulable joue un rôle essentiel dans la création d'un environnement propice à l'innovation, à l'investissement et à la croissance durable, dans le respect des priorités nationales de développement. Elle peut clarifier les cadres réglementaires, la gouvernance des données, la prise en compte des droits humains et des considérations juridiques et éthiques, tout en orientant les investissements réalisés en faveur de l'infrastructure publique numérique. Les stratégies peuvent aussi conduire à la création d'instituts nationaux d'intelligence artificielle ou de centres de formation supérieure et contribuer à favoriser les communautés de pratique. Selon l'indice établi par l'Institute for Human-Centered Artificial Intelligence, 59 % des États Membres ne disposaient pas d'une stratégie nationale sur l'IA en 2024, ce chiffre atteignant 84 % pour les pays les moins avancés⁵. De nombreux pays dotés de stratégies doivent encore élaborer des plans d'application clairs, y compris au niveau infranational.

17. Pour être efficaces, ces stratégies nationales doivent reposer sur une compréhension globale des besoins sociétaux et économiques, y compris en ce qui concerne l'innovation dans le secteur privé, ce qui nécessite une collaboration active avec le monde universitaire, la société civile et les entreprises de toutes tailles, en particulier les petites et moyennes entreprises, afin de repérer les obstacles et possibilités liés à l'adoption de l'IA. Les dimensions sectorielles doivent être prises en compte dès le départ. Les stratégies devraient comprendre des évaluations ciblées de domaines clés tels que les services publics, l'agriculture, les soins de santé, l'éducation, l'énergie, l'industrie manufacturière et les services financiers, afin de mettre au jour les aspects pour lesquels l'IA peut apporter des avantages immédiats et mesurables et ceux pour lesquels des mesures de sauvegarde sont nécessaires.

18. Le renforcement ciblé des capacités d'IA en lien avec les politiques peut doter les dirigeants et les institutions publiques des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour mener des processus holistiques de planification de l'IA au niveau national et gouverner celle-ci de manière responsable. Ces mesures comprennent le renforcement des capacités politiques et réglementaires et l'amélioration de la compréhension par les fonctionnaires de la portée de l'IA en matière de droits humains et d'éthique et pour la société, ce qui leur permet de comprendre et d'aborder les questions qui doivent être traitées en priorité.

⁵ Analyse des données de l'Institute for Human-Centered Artificial Intelligence de l'Université Stanford pour son *Artificial Intelligence Index Report* (consultée en juin 2025).

19. La demande d'aide à l'élaboration de stratégies nationales sur l'IA est de plus en plus forte, de même que les demandes d'appui au développement d'infrastructures publiques numériques et d'écosystèmes de démarrage pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Il est essentiel de développer cette expertise dans les gouvernements pour que les pays s'approprient les stratégies sur l'IA et pour que celles-ci soient ancrées dans le contexte national et conformes aux priorités de développement à long terme, ce qui contribuera à orienter les décisions clés en matière de développement, de déploiement et d'utilisation de cette technologie.

Coopération internationale

20. Compte tenu de la répartition mondiale des approches en matière de développement de l'IA, les pays peuvent facilement s'inspirer des expériences des premiers utilisateurs, et ce, à tous les niveaux. Cette coopération peut inclure le partage des ressources et la collaboration en faveur de l'élaboration de cadres internationaux de gouvernance des données et d'interopérabilité.

21. La collaboration internationale peut aussi inclure le partage de jeux de données, de modèles, de capacités de calcul et de meilleures pratiques en matière de stratégies sur l'IA. Une telle démarche collaborative peut aboutir à un alignement plus poussé en matière de gouvernance, faciliter les partenariats entre les pays et élargir les possibilités économiques pour les acteurs du secteur privé local.

C. Modalités de financement du renforcement des capacités d'intelligence artificielle

22. Les efforts de renforcement des capacités et leur financement doivent être adaptés aux différents niveaux de maturité des pays en matière d'IA. Cinq niveaux de maturité de l'IA sont présentés dans l'encadré I ; ils correspondent à des capacités différentes pour ce qui concerne l'offre de calcul, l'accès aux données, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, les niveaux de collaboration internationale, l'existence de stratégies nationales et la taille de l'économie numérique. Étant donné que les rendements attendus des capitaux publics et privés tendent également à varier d'un niveau à l'autre, les formules de financement appropriées varient souvent en fonction du niveau actuel de maturité des pays en matière d'IA et des voies stratégiques à suivre pour passer à d'autres niveaux.

Encadré I

Maturité en matière d'intelligence artificielle, par niveau

Niveau 0 : « Novice en IA »

À ce stade, les pays doivent faire face à de profondes contraintes en matière de structure et de capacités, ce qui limite une véritable utilisation de l'IA. La plupart n'ont pas de stratégie nationale sur l'IA ou, lorsqu'elle existe, il n'y a pas de plan d'application clair. L'expertise dans le gouvernement et le secteur privé est réduite. L'infrastructure est fragile : elle est caractérisée par une connectivité peu fiable, une puissance de calcul limitée et une énergie instable. Les jeux de données structurés sont rares et il n'y a généralement pas de cadre de gouvernance des données. L'éducation et la formation à l'IA sont très limitées, et les investissements nationaux ainsi que l'accès au financement international sont faibles. La mobilisation et le soutien des acteurs existants du secteur privé en faveur du développement des capacités d'IA dans ces pays sont extrêmement réduits, voire inexistantes.

Parcours stratégique vers le niveau 1

Pour atteindre le niveau 1, une étape essentielle consiste à mettre en place une capacité minimale et incompressible dans quatre domaines : le calcul, les données, les compétences et la capacité de réutiliser des modèles préentraînés. Cette étape nécessite une stratégie nationale sur l'IA ou de numérique, assortie d'un plan d'étapes progressif, avec l'appui d'une coordination institutionnelle. Une autre étape essentielle est la création d'un centre national de l'IA visant à soutenir la collaboration, à superviser la gestion des ressources partagées, à évaluer les besoins par secteur et à orienter les efforts de formation, et à obtenir une mobilisation efficace en faveur des normes et standards internationaux de l'IA, y compris le droit international des droits humains. De vastes programmes de formation à l'habileté numérique et de formation professionnelle de la main-d'œuvre, ainsi qu'un appui international, sont essentiels à la construction de ces fondations.

Parcours stratégique vers le niveau 2

Pour atteindre le niveau 2, les pays doivent augmenter la capacité de calcul et améliorer le déploiement des stratégies portant sur l'IA. Il s'agit de recenser les secteurs prioritaires et d'élaborer des cas d'utilisation à impact élevé afin de démontrer la valeur et d'instaurer la confiance. Les centres d'IA peuvent devenir des pôles axés sur des secteurs critiques tels que l'exploitation minière, l'industrie manufacturière, l'agriculture et la santé, et sont officialisés dans des universités ou des institutions publiques pour diriger la recherche appliquée et accélérer la collaboration avec le secteur privé. Les dispositifs de gouvernance intègrent progressivement les

Niveau 1 : « Testeur d'IA »

Les pays se trouvant dans cette catégorie ont commencé à intégrer l'IA dans le développement national. Ils ont souvent instauré une stratégie nationale sur l'IA et mis en place une infrastructure informatique de base située dans les universités ou les institutions gouvernementales. Les premières applications utilisant l'IA font l'objet d'essais pilotes dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'agriculture. Un nombre restreint mais croissant de professionnels de l'IA bénéficient de l'appui de partenariats universitaires ou internationaux. Des cadres réglementaires apparaissent, mais ils sont souvent fragmentés. Les pays sont en mesure de participer efficacement aux dialogues internationaux sur la gouvernance de l'IA. La mobilisation et le soutien des acteurs existants du secteur privé en faveur du développement des capacités d'IA dans ces pays sont faibles.

Niveau 2 : « Prêt pour l'IA »

L'IA est adoptée de manière plus systématique. Ces pays disposent de ressources informatiques de taille moyenne, telles que des centres nationaux de données ou des clusters à hautes performances, et d'un secteur privé en pleine croissance. Des stratégies nationales sur l'IA à plusieurs niveaux sont activement déployées, grâce à une bonne coordination des politiques du gouvernement central. Les universités proposent des programmes plus solides, et des start-ups voient le jour. Des jeux de données nationaux structurés et des dispositifs de gouvernance sont en cours d'élaboration, mais la cohérence varie d'un secteur à l'autre.

notions de base en matière d'éthique et de droits humains. Le développement de compétences plus larges dans l'application sectorielle de l'IA et le renforcement de la gouvernance des données sont aussi des éléments clés de cette transition.

Parcours stratégique vers le niveau 3

Pour passer au niveau 3, les pays doivent développer l'infrastructure de calcul et de données et intégrer l'IA dans une planification économique à plus grande échelle. Les stratégies nationales sont régulièrement mises à jour. Les gouvernements développent des cas d'utilisation de l'IA sectoriels et évolutifs et veillent à ce que les pôles d'IA soutiennent la recherche publique et privée et la collaboration internationale. Les cadres juridiques et dispositifs de gouvernance permettent de résoudre les problèmes liés aux droits humains, tels que la discrimination, la protection de la vie privée, la cybersécurité, la responsabilité et l'accès à des voies de recours efficaces. Le financement de démarrage et d'expansion pour les entrepreneurs est un aspect crucial, de même que l'intégration croissante de l'innovation en matière d'IA et de l'économie numérique au sens large. Une attention particulière est accordée au développement sectoriel de l'IA.

Parcours stratégique vers le niveau 4

Pour aller vers de nouveaux horizons (niveau 4), les pays doivent renforcer leur capacité de former de grands modèles et d'investir dans l'infrastructure locale, le matériel de pointe et la recherche exploratoire. Il est nécessaire de développer des compétences particulières pour les modèles fondamentaux et les applications pionnières de l'IA.

Niveau 3 : « Porté par l'IA »

Les pays qui se trouvent à ce niveau ont établi des bases solides et déploient largement l'IA dans les secteurs public et privé. L'IA favorise la productivité, l'innovation et la prestation de services. L'infrastructure de calcul comprend des plateformes nationales et l'accès à des systèmes de *cloud* de pointe. L'environnement énergétique et la connectivité sont stables. L'écosystème est soutenu par une main-d'œuvre qualifiée, des universités solides et la mobilisation du secteur privé. L'IA est utilisée dans des secteurs particuliers tels que l'agriculture, les transports, la santé, l'industrie manufacturière et les services publics. Les systèmes de gouvernance des données sont opérationnels et interopérables et favorisent l'intégration entre les secteurs.

Niveau 4 : « Développeur de l'IA »

Ces pays sont des leaders mondiaux en matière d'IA. Ils développent des modèles génératifs, contribuent à la recherche de pointe et entretiennent une importante capacité de calcul au niveau du pays. L'IA est intégrée dans tous les grands secteurs et dans la politique nationale. Les talents sont soutenus par des institutions de niveau international

Les stratégies anticipent et traitent les questions technologiques émergentes. Les cadres juridiques évoluent pour tenir compte des risques existants et émergents et promouvoir une innovation responsable, dans le respect des droits humains. Les pays participent activement à l'élaboration de normes internationales en matière d'IA et collaborent largement avec des partenaires internationaux afin de s'assurer des débouchés et de participer aux chaînes de valeur mondiales.

et des partenariats mondiaux. Le pays dispose d'écosystèmes de données de pointe, dotés de systèmes interopérables en temps réel et d'une gouvernance adaptative.

Ils n'ont pas besoin d'un soutien fondamental, mais la coopération mondiale reste essentielle à leur réussite. L'accès à différents jeux de données, cas d'utilisation et marchés internationaux interopérables est essentiel à la poursuite de l'innovation. Ces pays peuvent faire avancer les choses grâce à une recherche ouverte et à des partenariats transfrontaliers.

23. Les pays ont à leur disposition plusieurs moyens d'étoffer leurs capacités d'IA. Les pays de niveau 0 et de niveau 1 ne disposent généralement pas d'une infrastructure numérique solide, et les taux de rendement de l'investissement corrigés du risque sont souvent trop faibles pour attirer des investissements privés suffisants. Pour ces pays, une capacité de calcul minimale au niveau local, complétée par des solutions utilisant le *cloud* et financées par les recettes nationales ou par des capitaux ou des aides philanthropiques, peut constituer au départ la voie d'accroissement des capacités d'IA la plus viable. Ces approches nécessitent un investissement initial moins important, ce qui les rend adaptées aux pays dans lesquels les rendements financiers sont peu probables et où l'accent est mis sur la création de capacités d'IA minimales.

24. Au fur et à mesure que les pays progressent d'un niveau à l'autre, leurs besoins de financement, leurs économies numériques et leur maturité en matière d'IA évoluent, ce qui leur permet d'opter pour des parcours plus ambitieux. Le financement du développement devient plus viable et un intérêt précoce pour les capitaux patients peut commencer à se manifester, ce qui crée des opportunités pour les modèles mixtes associant financement philanthropique, banques de développement et partenariats public-privé. Les pays peuvent passer à une infrastructure de calcul nationale, ce qui accroît l'autonomie et la durabilité. Ils peuvent tester des solutions d'IA plus localisées dans le cadre du développement des talents et de l'infrastructure nécessaires à la création de modèles de niveau intermédiaire.

25. Au niveau 4, les pays ont mis en place des économies numériques et la capacité de former de grands modèles génératifs, en s'appuyant souvent sur des capitaux propres du secteur privé et sur le financement par l'emprunt pour poursuivre leur croissance. À ce niveau, les pays peuvent directement adopter des solutions d'IA de pointe et contribuer à l'écosystème mondial de l'IA, à condition d'avoir résolu les principaux problèmes que sont, par exemple, l'infrastructure, les talents et la gouvernance. Le choix du parcours est directement influencé par le niveau de développement actuel d'un pays, la disponibilité des ressources et la vision à long terme de l'exploitation de l'IA⁶.

⁶ Voir le document de référence en ligne sur les parcours stratégiques permettant de renforcer les capacités d'IA, disponible à l'adresse www.un.org/sites/un2.un.org/files/k8m2ra.pdf (en anglais).

Capacité d'intelligence artificielle minimale et incompressible pour les pays de niveau 0

26. On a constaté qu'une capacité d'IA minimale et incompressible est essentielle pour que tout pays puisse entamer son parcours de développement de l'IA, comme le prévoit l'objectif de réduire la fracture en la matière. Cette capacité de base est définie au mieux comme étant un niveau minimum de compétences, de puissance de calcul, de données et de modèles, assorti de l'existence d'une stratégie nationale sur l'IA et d'une collaboration internationale, ces éléments étant consolidés par une politique de base et la présence des conditions techniques nécessaires à une expérimentation efficace et sûre de l'IA. La taille et la configuration de cette capacité peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction de facteurs tels que la population, le PIB, les besoins propres et la mobilisation politique, mais il est prévu qu'elle soit d'une ampleur similaire dans tous les contextes et qu'elle ne varie pas de manière significative dans les phases initiales.

27. Cette capacité minimale, une fois établie, permet aux pays du niveau 0 d'être plus autonomes à plusieurs égards. Premièrement, elle leur permet de créer des prototypes de cas d'utilisation dans le secteur public, de les piloter et de stimuler l'apparition d'un secteur privé naissant. Deuxièmement, elle soutient l'élaboration de politiques éclairées en donnant aux parlementaires, aux spécialistes de la réglementation et aux fonctionnaires les connaissances nécessaires pour élaborer des lois, des réglementations et des normes souples efficaces, telles que des lignes directrices tenant compte des risques et des droits humains, à l'intention du secteur concerné. Troisièmement, elle renforce la capacité nationale de développer des jeux de données contextuels et de haute qualité. Quatrièmement, elle contribue à cultiver les talents nationaux et à construire des écosystèmes innovants en soutenant les universités, les start-ups et les instituts de recherche, ce qui crée des possibilités d'emploi hautement qualifié et limite la fuite des cerveaux. Enfin, elle permet aux pays et aux autres parties prenantes de participer véritablement aux discussions internationales sur la gouvernance, les normes et les développements futurs de l'IA. Une fois ce niveau fondamental de capacité technique atteint, tous les pays et les autres parties prenantes peuvent participer efficacement à l'élaboration de normes internationales en matière d'intelligence artificielle.

28. Dans le système des Nations Unies, de nombreuses agences ont lancé des initiatives prometteuses dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les évaluations de l'IA et le développement des compétences aux niveaux mondial, régional et national, l'éthique, les évaluations et les stratégies nationales sur l'IA et l'appui aux politiques et stratégies dans ce domaine, ainsi que les efforts visant à combler les lacunes en matière de normalisation aux niveaux national et régional, dont l'évaluation de l'environnement et de l'état de préparation en matière d'IA lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement, la coalition pour les compétences en matière d'IA (AI Skills Coalition) établie par l'Union internationale des télécommunications et le Programme de l'UNESCO sur l'IA pour le secteur public. Ces initiatives bénéficieraient d'un financement et d'une coordination accrus et durables afin de gagner en ampleur et d'avoir des effets plus importants⁷.

29. Il est essentiel de garantir une collaboration intersectorielle étroite afin de maximiser les synergies, de favoriser l'élaboration de stratégies nationales sur l'IA cohérentes à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de veiller à atteindre une

⁷ On trouvera un inventaire complet des activités de renforcement des capacités d'IA du système des Nations Unies dans le domaine civil en consultant le lien suivant : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/n3pvlw.pdf> (en anglais).

capacité minimale et incompressible dans les pays de niveau 0, qui soit utilisée de la manière la mieux adaptée au contexte propre à chaque pays.

III. Modalités de financements existantes pour le renforcement des capacités d'intelligence artificielle

30. Plusieurs initiatives régionales et nationales de financement du renforcement des capacités d'IA ont récemment été annoncées par des États Membres à titre individuel, des groupes d'États Membres, des coalitions entre des pays et des organisations philanthropiques, et par le secteur privé. Au début de l'année 2025, il a été décidé au Sommet mondial sur l'IA en Afrique de créer un fonds de 60 milliards de dollars pour construire des écosystèmes d'IA robustes sur tout le continent⁸, tandis que l'Union européenne a débloqué 200 milliards d'euros d'investissement dans l'IA et les initiatives connexes⁹. Les banques multilatérales de développement et les États Membres financent également déjà certains projets et initiatives de renforcement des capacités d'IA, tels que le projet « Intelligence artificielle pour le développement », y compris en partenariat avec des investisseurs du secteur privé dans certains cas.

31. Ces annonces de financement sont prometteuses, mais de nombreux aspects doivent être confirmés. Dans plusieurs cas, des annonces ont été faites sans que les sources de financement soient clairement définies. De plus, une grande part des fonds existants sont axés sur le niveau national ou sous-régional, ce qui soulève des inquiétudes quant à une couverture inégale et au risque que certains États Membres soient laissés de côté. Par exemple, même si le fonds créé par le Sommet mondial sur l'IA en Afrique pouvait couvrir l'ensemble des 54 pays africains, 48 États vulnérables d'autres régions (10 des pays les moins avancés et 38 autres)¹⁰ ne le seraient pas nécessairement par les récentes annonces de financement international, régional et philanthropique ciblant le renforcement des capacités d'IA¹¹.

32. En septembre 2024, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a estimé qu'il « n'existe pas de fonds mondial pour le renforcement des capacités en matière d'IA doté de la portée et du mandat nécessaires pour financer les investissements importants requis pour combler le fossé en matière d'IA ». L'Organe consultatif a noté qu'il est difficile pour les mécanismes de financement existants dans le système des Nations Unies, tels que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable utilisé via son guichet de transformation numérique, d'accroître les fonds provenant du secteur privé et d'autres sources alternatives, et qu'ils ont une expertise et une spécialisation limitées en matière d'IA et n'affectent pas toujours les fonds au-delà des entités des Nations Unies pour soutenir directement les gouvernements nationaux ou d'autres entités n'appartenant pas au système.

33. La prolifération des annonces de renforcement des capacités d'IA présente également des risques : redondance de l'administration et de l'expertise, concurrence entre les fonds, inadéquation de la stratégie avec les besoins et absence d'une

⁸ Voir la Déclaration africaine sur l'intelligence artificielle, disponible à l'adresse <https://c4ir.rw/docs/Africa-Declaration-on-Artificial-Intelligence.pdf>.

⁹ Voir <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/news/eu-launches-investai-initiative-mobilise-eu200-billion-investment-artificial-intelligence>.

¹⁰ Du point de vue du développement durable, 92 États Membres appartiennent à la catégorie des pays vulnérables, et sont répartis entre les trois catégories des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Voir <https://www.un.org/ohrlls/content/about-us> (en anglais).

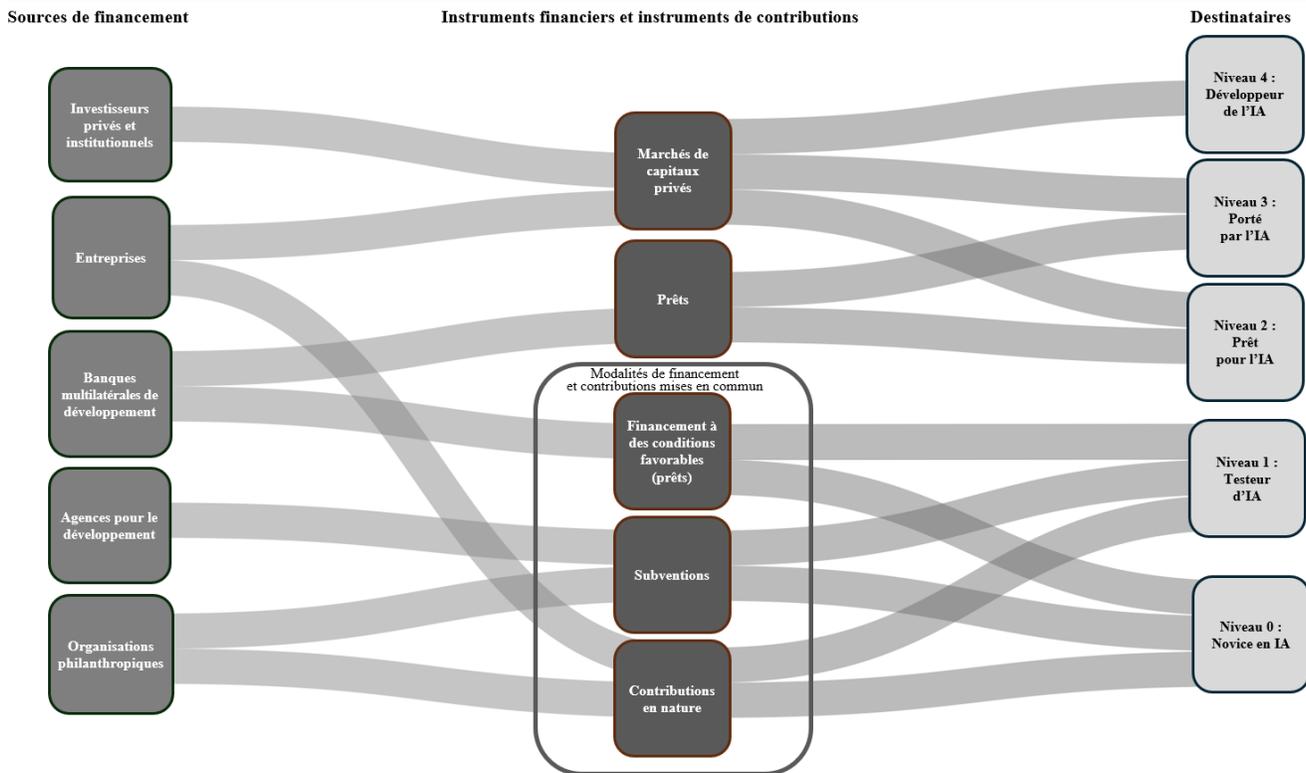
¹¹ Voir le document de référence en ligne portant sur le financement du renforcement des capacités d'IA pour la période 2020-2025 (« Overview of AI capacity-building financing announcements 2020-2025 »), consultable à l'adresse <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/t4uxmb.pdf> (en anglais).

compréhension commune des mesures permettant de combler efficacement les lacunes en matière de capacités d'IA. De plus, l'abondance de projets pilotes et de validations de principe non dotés de mécanismes de mise à l'échelle efficaces et coordonnés peut freiner l'élan et les répercussions.

IV. Options de financement et mesures complémentaires pour le renforcement des capacités d'intelligence artificielle

34. L'éventail des formules de financement du renforcement des capacités d'IA dont disposent les pays est limité par les rendements de l'investissement disponibles aux différents stades de maturité de l'IA, comme indiqué aux points 23 à 25 ci-dessus. L'aperçu simplifié des instruments de financement présenté dans la figure ci-dessous montre comment les différents types d'instruments génèrent un impact selon le niveau de maturité de l'IA. Il convient de noter qu'il est extrêmement difficile pour les pays des niveaux 0 et 1 d'accéder aux formules de financement et aux prêts des investisseurs privés.

Vue d'ensemble des instruments de financement



Source : Bureau des technologies numériques et émergentes.

Abréviation : IA = intelligence artificielle.

35. De même qu'une capacité minimale et incompressible est nécessaire au niveau national pour exploiter les possibilités de l'IA et atténuer les risques, un niveau minimal de soutien international apporté aux efforts déployés au niveau national est nécessaire pour réduire la fracture en matière d'IA au niveau mondial. Cette capacité incompressible mondiale pourrait comprendre un fonds regroupant les contributions des gouvernements et des donateurs philanthropiques (et d'autres sources innovantes

décrites aux paragraphes 42 à 47 et 50) dont les ressources pourraient être investies dans les pays de niveau 0 (et de niveau 1, le cas échéant), où les besoins sont les plus aigus et où les solutions fondées sur le marché sont le moins susceptibles d'émerger de manière organique. Tout nouveau fonds viendrait compléter les mécanismes de financement applicables des Nations Unies, y compris les fonds de financement commun existants tels que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

36. Pour tous les pays, y compris ceux des niveaux 2 et 3, cette réponse globale pourrait également comprendre une plateforme de coordination pour les bailleurs de fonds, qui leur permettrait d'aligner leurs efforts, de partager des informations et d'élaborer des études d'impact communes, ainsi qu'un mécanisme visant à canaliser les contributions en nature, les conseils techniques, le développement des talents, la mise en commun des données et les solutions d'intelligence artificielle éprouvées. Les trois composantes de l'intervention minimale et incompressible à l'échelle mondiale sont expliquées en détails ci-dessous, y compris les formules novatrices de financement volontaire pour la collecte de fonds et le versement.

A. Fonds mondial pour l'IA doté de formules novatrices de financement volontaire aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle

37. Un fonds mondial pour l'IA doté d'un capital suffisant contribuerait à garantir que tous les pays disposent d'une capacité d'IA minimale et incompressible, pour ce qui concerne les compétences, la puissance de calcul, les données et les modèles, parallèlement à la mise en place d'une stratégie nationale sur l'IA et d'une collaboration internationale. Un mécanisme de financement commun, s'inspirant des meilleures pratiques des fonds d'affectation spéciale multipartites ayant fait leurs preuves dans les contextes de développement international, regrouperait les contributions volontaires provenant de sources multiples, ce qui permettrait de coordonner le déploiement des ressources tout en réduisant les frais généraux administratifs et les coûts des transactions.

38. Le fonds pourrait être administré par un(e) agent(e) d'administration compétent(e), les décisions opérationnelles étant guidées par un comité directeur composé de donateurs, d'entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, ainsi que de représentants des bénéficiaires. Les décisions d'investissement seraient soumises à des groupes d'évaluation technique indépendants, qui tiendraient compte des considérations intersectorielles et sectorielles, et à un groupe consultatif multipartite pour que les petits donateurs et la société civile puissent apporter leur contribution sans que les intérêts commerciaux n'exercent une prépondérance indue. Les contributions et les décisions doivent être rendues publiques. Le fonds pourrait être créé en vue d'un versement rapide et limité dans le temps et doté d'un ensemble clair d'objectifs et de critères de référence, et inclure une stratégie de sortie devant être appliquée une fois ces objectifs atteints.

39. Le fonds respectera les principes convenus en matière de renforcement des capacités¹², en particulier le fait que toutes les activités et initiatives seront menées de manière factuelle, responsable et transparente, sur la base de l'appropriation par le pays. Outre les principes convenus, les considérations essentielles décrites ci-après devront être privilégiées :

¹² Voir https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-8-Developpement_des_Capacites.pdf.

a) Prise en compte des besoins et de la demande, l'accent étant mis au départ sur les pays de niveau 0 (Novice en IA) et de niveau 1 (Testeur d'IA), selon le cas, qui devraient être majoritairement des pays de la catégorie des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ;

b) Projets pratiques, axés sur les résultats, adaptés et évolutifs, visant à développer la capacité d'IA minimale et incompressible pour le niveau Novice en IA, à l'appui des objectifs décrits aux points 26 à 28 ci-dessus.

40. Ce fonds, doté d'un engagement initial de l'ordre de 1 à 3 milliards de dollars, pourrait aider une cohorte de pays qui se trouve sur le parcours stratégique destiné à les faire passer du niveau 0 au niveau 1 sur une période de deux à quatre ans, ce qui améliorera leur éligibilité au financement du développement et stimulera la demande de nouvelles infrastructures à mesure que les pays progressent vers le niveau 2 (tout en aidant certains d'entre eux à progresser vers le niveau 2 le cas échéant). Le fonds permettrait d'obtenir des résultats concrets dans des secteurs clés correspondant aux priorités nationales de développement.

41. Les contributions volontaires des gouvernements et des organisations philanthropiques constitueraient la colonne vertébrale de cette approche et apporteraient des ressources de base en fonction de leur capacité de contribution. Les banques multilatérales de développement représentent des partenaires importants, compte tenu de leur expertise en matière de financement des infrastructures technologiques et de leurs relations existantes avec les pays bénéficiaires. Le secteur privé est aussi une source potentielle d'investissement et d'expertise sur la demande du marché. L'octroi de subventions selon la méthode traditionnelle, sur la base de propositions décrivant des objectifs, des activités et des budgets précis, offrirait prévisibilité et stabilité aux bénéficiaires, ce qui permettrait une planification à long terme pour les pays de niveau 0 où les autres sources de financement peuvent se faire plus rares.

42. Le suivi et l'évaluation de toutes les activités financées seront effectués selon les méthodes et procédures applicables. Il est recommandé qu'un rapport public consolidé soit élaboré chaque année pour résumer l'impact et les résultats des activités financées, l'objectif étant d'évaluer les changements dans les capacités et l'utilisation de l'IA et d'analyser les effets de ces changements sur les résultats en matière de développement, parallèlement à des évaluations indépendantes menées en temps réel et à un partage de données ouvertes. L'information financière serait communiquée sous forme consolidée, en indiquant les dépenses totales engagées par le fonds.

43. Compte tenu des pressions budgétaires et de la nécessité de répondre aux demandes de renforcement des capacités d'IA, des formules novatrices de financement volontaire pour la capitalisation du fonds et pour le versement des ressources pourraient accroître le financement et stimuler les retombées.

Formules novatrices de financement volontaire pour la capitalisation d'un fonds mondial pour l'IA

44. Une contribution volontaire aux transactions d'infrastructure numérique pourrait être proposée par un consortium de grandes plateformes technologiques, un pourcentage minimal (par exemple, de 0,01 % à 0,05 %) de la valeur des transactions technologiques concernées étant donné au fonds par les membres du consortium. Compte tenu de l'ampleur de l'économie numérique mondiale, même des pourcentages infimes pourraient générer des ressources substantielles tout en restant pratiquement imperceptibles pour les clients ou les actionnaires. Bien qu'elles soient envisagées sous forme de dons plutôt que de taxes, l'ampleur et l'impact de ces

formules novatrices de financement volontaire pourraient s'inspirer de l'expérience du secteur des télécommunications avec les fonds de service universel visant à compléter les ressources nationales, ou de la redevance sur les billets d'avion mise en place avec succès par Unitaid, qui a généré plus de 2,5 milliards de dollars depuis 2006 pour des initiatives de santé mondiale déployées au niveau international.

45. Les contributions volontaires aux actifs numériques pourraient provenir de l'écosystème croissant des actifs numériques : des contributions volontaires d'un faible montant appliquées aux transactions pourraient être versées par les principaux services d'échange d'actifs numériques ou services utilisant les chaînes de blocs, dans le respect de la gouvernance fiduciaire multilatérale établie et des garanties de transparence créées aux fins de la gestion des risques d'ensemble. Cette approche pourrait être particulièrement appropriée compte tenu de l'intensité de puissance de calcul de nombreuses opérations de la chaîne de blocs et de leur relation avec l'infrastructure de développement de l'IA.

46. Les accords de cofinancement entre le fonds mondial pour l'IA et les banques multilatérales de développement pourraient attirer des sources de financement supplémentaires via des prêts au développement, ce qui créerait un effet de levier supplémentaire permettant d'augmenter les contributions mises en commun tout en bénéficiant de la présence et de l'expérience du système des Nations Unies dans les pays les moins avancés.

Formules novatrices de financement volontaire pour la capitalisation d'un fonds mondial pour l'IA

47. L'octroi de subventions axées sur les résultats lie les versements à la réalisation d'objectifs prédéfinis. Cette approche vise à renforcer l'obligation de rendre compte et à faire en sorte que le financement entraîne des progrès mesurables. Elle encourage l'efficacité et l'innovation en récompensant les résultats plutôt que les seules activités (voir l'encadré II).

Encadré II

Étude de cas : le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme utilise une approche de financement distincte utilisant le financement axé sur les résultats et l'appropriation par les pays. Depuis 2002, il a déboursé plus de 65 milliards de dollars, œuvré dans plus de 100 pays et élaboré un modèle de financement doté de plusieurs caractéristiques innovantes :

- Financement axé sur les résultats : les versements de fonds sont liés à la réalisation d'objectifs prédéfinis et à la bonne utilisation des fonds, ce qui crée une obligation de rendre des comptes ;
- Exécution par les pays : les programmes sont conçus et exécutés par les parties prenantes nationales, par l'intermédiaire des instances de coordination nationale ;
- Gouvernance multipartite : le conseil d'administration comprend des représentants des gouvernements donateurs et des gouvernements chargés de la mise en œuvre, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des fondations et des populations concernées ;

- Supervision technique indépendante : les propositions sont évaluées par un Comité technique d'examen des propositions composé d'experts indépendants dans les domaines de la santé, du développement et des finances ;
- Transparence et principe de responsabilité : un contrôle rigoureux via un suivi sur le terrain et d'un Bureau de l'inspecteur général indépendant.

Applicabilité au renforcement des capacités d'intelligence artificielle

Le modèle du Fonds mondial pourrait être appliqué au financement du développement de l'IA en garantissant des versements fondés sur les résultats et liés à la réalisation d'étapes définies en matière de capacités d'IA. Parmi les principales adaptations, on peut citer :

- L'élaboration de plans nationaux de renforcement des capacités d'IA par les instances de coordination nationale, en partenariat avec les autorités nationales ;
- Des versements liés à la réalisation d'étapes prédéfinies ;
- La gouvernance des subventions par un conseil d'administration multipartite au sein duquel la représentation est équilibrée ;
- Un Comité technique d'examen des propositions indépendant doté d'une expertise en matière d'IA sera chargé d'évaluer les propositions ;
- Des indicateurs de performance transparents pour le développement des capacités d'IA.

Cette approche serait particulièrement adaptée à l'élaboration de stratégies nationales d'ensemble sur l'IA et de plans de mise en œuvre, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles.

B. Autres formules novatrices de financement volontaire aux fins du renforcement des capacités d'intelligence artificielle

48. On a examiné un large éventail de modèles potentiels susceptibles d'être adaptés à d'autres secteurs pour favoriser le développement des capacités d'IA. Des explications plus détaillées sont fournies dans le document complémentaire disponible en ligne¹³.

49. Des obligations-développement de l'IA pourraient être émises pour lever des capitaux initiaux tout en étalant les dépenses des entités donatrices sur une plus longue durée. Ces obligations pourraient contribuer à financer l'élaboration de stratégies nationales d'ensemble à long terme sur l'IA, de plans de mise en œuvre et de plans de renforcement des capacités institutionnelles, en incitant les pays à fixer des objectifs ambitieux mais réalisables et à instaurer des cadres de gouvernance efficaces pour l'IA (voir l'encadré III). Le produit de la vente des obligations pourrait être transféré au fonds mondial pour l'IA afin d'être versé dans le respect des critères

¹³ Voir les études de cas sur les mécanismes de financement innovants existants et la manière dont ils pourraient être adaptés au renforcement des capacités d'IA dans les pays à revenu faible et intermédiaire, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/z5jekq.pdf> (en anglais).

et de la gouvernance applicables, ou via un mécanisme institutionnel distinct visant à faire croître les capacités d'IA rapidement.

Encadré III

Étude de cas : les obligations-vaccination de l'Alliance Gavi

Le modèle de la Facilité internationale de financement pour la vaccination repose sur des partenariats entre les pays donateurs, les investisseurs privés, la Banque mondiale et l'Alliance Gavi. Ledit mécanisme fonctionne comme suit :

- Les pays donateurs prennent des engagements juridiquement contraignants sur une période de 10 à 20 ans ;
- La Banque mondiale, en tant que gestionnaire, convertit ces promesses en obligations-vaccination ;
- Les obligations sont vendues à un large éventail d'investisseurs sur les marchés des capitaux ;
- Les recettes sont immédiatement transférées à l'Alliance Gavi pour en faire bénéficier les programmes de vaccination ;
- Au fur et à mesure que les paiements des donateurs sont reçus, ils sont utilisés pour rembourser les créanciers obligataires.

Les obligations-vaccination ont permis à l'Alliance Gavi d'anticiper ses dépenses : en émettant des obligations sur la base des promesses de don futures, la Facilité internationale de financement pour la vaccination a presque doublé le financement de l'Alliance au cours de ses cinq premières années, ce qui a permis d'intensifier rapidement le programme au cours des premières années critiques de son exécution.

Applicabilité au renforcement des capacités d'intelligence artificielle

Les objectifs d'investissement dans les vaccins sont fixés pour être réalisés dans des délais plus courts, mais le modèle de la Facilité internationale de financement pour la vaccination pourrait être adapté pour créer des obligations-développement de l'IA qui concentreraient les investissements dans l'infrastructure de l'IA et le renforcement des capacités dans les pays à revenu faible et intermédiaire, selon des modalités similaires à celles décrites précédemment, et sur une période plus longue.

Cette approche serait particulièrement adaptée au financement d'investissements à grande échelle dans l'infrastructure de l'IA, tels que les centres de données, qui nécessitent un capital initial important mais offrent des avantages à long terme. Elle pourrait aussi financer des programmes nationaux ou régionaux complets de renforcement des capacités d'IA qui ont besoin de ressources immédiates et importantes pour atteindre une masse critique et devenir autonomes, en conformité avec les priorités de développement nationales.

50. L'annulation conditionnelle de la dette pourrait transformer les titres de dette existants en engagements de renforcement des capacités d'IA, ce qui permettrait d'alléger immédiatement la charge fiscale des pays bénéficiaires tout en garantissant que les ressources sont affectées à des priorités de développement stratégiques. Les pays créanciers pourraient proposer une annulation partielle ou totale de la dette en

échange d'investissements équivalents dans les infrastructures d'IA, le développement des compétences et les capacités institutionnelles¹⁴. La restructuration multilatérale de la dette pourrait prendre la forme d'une coordination entre plusieurs créanciers afin de fournir des mesures globales d'allègement de la dette liées à des engagements de renforcement des capacités d'IA, ce qui optimiserait les retombées tout en garantissant des niveaux d'endettement viables pour les pays bénéficiaires et mettrait en avant les priorités, les objectifs et les stratégies de développement décidés au niveau national. Ces « contrats financiers d'échange de dette contre des capacités d'IA » devraient s'accompagner de mesures adéquates d'atténuation des risques, telles que la mise en conformité avec les cadres fiduciaires multilatéraux établis, afin de garantir la durabilité et d'éviter les résultats négatifs.

51. Le cofinancement public-privé mixte et catalytique d'entreprises locales qui sont axées sur le développement, le déploiement ou l'utilisation de l'IA dans les pays bénéficiaires pourrait utiliser des subventions et la connaissance du contexte local pour réduire les risques liés au co-investissement du secteur privé et renforcer les capacités locales d'IA sous la forme d'entreprises génératrices de revenus, à l'instar de l'initiative Innovation Bridge du Programme alimentaire mondial et du Fonds d'équipement des Nations Unies. Les prêts productifs accordés par des banques locales pour le financement de projets de renforcement des capacités d'IA dans les pays en développement pourraient être titrisés par des entités de financement multilatérales, en échange de l'engagement des banques locales de lancer d'autres projets de ce type, ce qui permettrait de créer des cycles vertueux de financement par le secteur privé. Ces options sont limitées par la disponibilité des rendements et ne deviendront probablement viables que lorsque les pays auront déjà garanti une capacité d'IA minimale et incompressible.

52. Plusieurs des outils proposés, notamment les subventions, le cofinancement et le financement axé sur les résultats, sont déjà utilisés par les banques multilatérales de développement et d'autres organisations et pourraient être développés ou réaffectés au renforcement des capacités d'IA.

C. Solutions de coordination du financement et des contributions en nature

Plateforme de coordination

53. Quelle que soit l'échelle du fonds mondial pour l'IA, il est probable que le financement du renforcement des capacités d'IA se fera en dehors de ce cadre et que ces efforts pourraient bénéficier d'une coordination mondiale. L'utilité d'une telle plateforme a été démontrée, par exemple dans les contextes du climat et de la santé, et les bailleurs de fonds destinés au renforcement des capacités d'IA sont de plus en plus intéressés par l'idée d'un cadre similaire.

54. Face à la prolifération des initiatives de financement du renforcement des capacités d'IA au niveau mondial, et compte tenu des problèmes récents liés à la fragmentation des fonds verts et climatiques, une telle plateforme pourrait rassembler les bailleurs de fonds et les initiatives existantes afin de renforcer le dialogue entre eux, d'améliorer le positionnement stratégique, de renforcer la coordination opérationnelle et de détecter les lacunes de financement et les opportunités d'investissement ; on pourrait ainsi obtenir des résultats plus efficaces et efficaces en

¹⁴ Le mécanisme pourrait être structuré selon des étapes définies, pour que l'allègement de la dette se traduise par des améliorations mesurables de la capacité d'IA. Il peut s'agir de mettre en place une infrastructure de calcul minimale, de former un nombre déterminé de professionnels de l'IA ou d'élaborer des stratégies nationales sur l'IA dans des délais définis.

matière de mobilisation de fonds, tirer des enseignements à l'échelle du portefeuille et transposer les meilleures pratiques à plus grande échelle pour maximiser l'impact.

55. La plateforme ne financerait pas directement les initiatives liées à l'IA. Les bailleurs de fonds existants conserveraient la responsabilité d'allouer des fonds et des ressources comme suite aux décisions prises. La valeur ajoutée de la plateforme résulterait des éléments suivants :

- **Positionnement stratégique renforcé.** Les bailleurs de fonds gagneraient à s'entendre sur un ensemble commun d'objectifs de développement de l'IA, et à préciser en quoi les initiatives se complètent et comment les projets sont répartis entre les organisations. La plateforme pourrait élaborer une charte de principes communs pour le financement de l'IA, l'enchaînement des projets et les attributions des principales parties prenantes, afin de donner un positionnement stratégique aux acteurs.
- **Coordination des activités.** Les bailleurs de fonds doivent veiller à ce que les projets ne fassent pas double emploi. La plateforme pourrait créer un forum trimestriel permettant aux principaux donateurs de partager leurs engagements d'investissement à venir et d'aligner leurs efforts, tout en créant des canaux de communication informels visant à encourager le dialogue sur les questions émergentes. De plus, en facilitant la collaboration et le dialogue entre les bailleurs de fonds, la plateforme pourrait contribuer à réduire la répétition des efforts de financement entre les différentes initiatives. Elle jouerait un rôle essentiel dans le repérage des possibilités de financement conjoint, en encourageant la mutualisation des ressources et en favorisant les investissements partagés dans les domaines clés du renforcement des capacités d'IA.
- **Recensement des possibilités d'investissement.** Les bailleurs de fonds ont besoin d'un portefeuille bien structuré de projets à impact et évolutifs prêts à être proposés aux investisseurs ou soutenus au niveau infranational ou national. La plateforme, en collaboration avec les États Membres intéressés, pourrait procéder à un tour d'horizon prospectif et à la constitution d'un réseau afin de mettre au jour et en commun une sélection de projets susceptibles d'être examinés par les investisseurs et les bailleurs de fonds, ou créer une plateforme en libre accès pour mettre en relation des projets d'IA au service du développement avec des bailleurs de fonds potentiels. La plateforme pourrait aider les États Membres à déterminer et articuler leurs besoins et à repérer des possibilités de financement conjoint qui seraient utiles à des groupes d'États Membres s'employant à résoudre des problèmes similaires. La plateforme pourrait aussi détecter et faciliter les possibilités de cofinancement pour les projets à grande échelle qui dépassent la capacité des bailleurs de fonds individuels, tout en veillant à ce que toutes les initiatives favorisent le développement durable.
- **Efficacité de l'allocation des fonds et du contrôle de l'exécution.** Les bailleurs de fonds ont besoin d'indicateurs de suivi et d'évaluation clairs qui puissent démontrer l'impact du projet, ce qui compte particulièrement dans un contexte de ressources limitées. La plateforme pourrait aider à mettre en place des processus de suivi et d'exécution normalisés et des mesures à utiliser par plusieurs bailleurs de fonds et projets. Elle pourrait aussi servir d'espace impartial pour entreprendre un suivi et une évaluation périodiques ou finaux. La plateforme pourrait publier un rapport annuel sur l'état du renforcement des capacités d'IA, qui comprendrait des études de cas, des idées et des enseignements tirés de l'ensemble de l'écosystème, ou créer un centre d'évaluation partagé qui passerait en revue les projets potentiels et offrirait des

conseils sur leur efficacité probable, notamment grâce à une évaluation indépendante en temps réel et à l'utilisation de données ouvertes.

Coordination des contributions en nature

56. Dans les recommandations formulées quant à un fonds mondial pour l'IA, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a également proposé que les contributions en nature soient mises en commun par des entités des secteurs public et privé et distribuées de manière à donner aux populations locales plus de moyens pour le développement durable, notamment via un réseau de renforcement des capacités. L'aide financière demeure essentielle, mais le soutien en nature (tel que l'expertise, l'accès aux infrastructures et le transfert de connaissances) peut jouer un rôle important dans le renforcement des capacités locales (voir les exemples dans l'encadré IV).

Encadré IV

Études de cas : la valeur de l'appui non financier

Renforcement des capacités par le transfert de connaissances : formation des décideurs politiques organisée par l'Agence allemande de coopération internationale. Le programme de renforcement des capacités de l'Agence allemande de coopération internationale utilise un cursus en cinq modules pour doter les fonctionnaires de compétences de gouvernance de l'IA. Grâce à un apprentissage basé sur des scénarios et des études de cas propres à chaque pays, les participants élaborent des espaces de microsimulation réglementaire, des outils d'évaluation de l'impact des algorithmes et des directives en matière de marchés publics pour les systèmes d'IA. Plus de 87 % des diplômés ont déployé des stratégies nationales sur l'IA dans les 18 mois, ce qui démontre l'efficacité de l'assistance technique non monétaire.

Cadres de partage des données : modèle de science ouverte de la Biobank britannique. La base de données biomédicales (Biobank) met des jeux de données de santé soigneusement sélectionnées à la disposition de 30 000 chercheurs dans le monde entier, ce qui permet de faire des découvertes dans le domaine de la médecine personnalisée tout en respectant des protocoles stricts en matière de confidentialité.

Mise en place d'institutions : réseau de télémédecine Possible au Népal. Dans les régions reculées du Népal, Possible a renforcé les capacités de soins de santé par des transferts de technologie plutôt que par un financement direct, en formant des agents de santé communautaire aux diagnostics assistés par l'IA, en créant des dossiers médicaux électroniques à l'aide d'un logiciel libre et en établissant des centres de télésanté grâce à des dons d'équipement.

Développement des compétences : le projet AI Skills Coalition de l'Union internationale des télécommunications. La Coalition est une plateforme ouverte dont l'objectif est d'apporter des compétences, des connaissances et de l'expertise en matière d'IA. La Coalition comprend 50 partenaires du système des Nations Unies, du monde universitaire, des gouvernements et du secteur privé, et met à disposition des ressources d'apprentissage et de formation accessibles sur la maîtrise de l'IA pour le grand public, quel que soit son niveau.

57. La facilitation de la mise en correspondance des contributions en nature et des lacunes pourrait prendre la forme de partenariats stratégiques, dans lesquels les entreprises fournissent des services au prix coûtant ou à des tarifs inférieurs à ceux du marché en échange d'un accès aux marchés émergents et aux viviers de talents, par l'intermédiaire d'un mécanisme de mise en correspondance. Il pourrait s'agir de crédits de calcul ou de programmes d'enseignement des compétences d'IA, qui seraient adaptés aux pays susceptibles de bénéficier d'une telle aide. Les ressources seraient mises à disposition à la demande des parties bénéficiaires, en lien avec les objectifs formulés dans les stratégies nationales sur l'IA des pays bénéficiaires et avec les engagements normatifs communs, et pourraient également inclure :

- des programmes de développement des compétences d'IA et l'élaboration d'un parcours de formation de base collectif, tirant parti des initiatives existantes telles que l'AI Skills Coalition et les programmes des Nations Unies actuellement déployés et proposés aux niveaux national et infranational, ainsi que le renforcement ciblé et adapté des capacités pour les groupes les plus exposés au risque de marginalisation ;
- un accès à l'infrastructure de calcul grâce à une approche distribuée de mise à disposition de ressources de calcul sécurisées et fiables à des fins expérimentales ;
- des jeux de données de haute qualité, multilingues et utiles pour le domaine concerné, utilisant les travaux menés dans le système des Nations Unies et en dehors pour améliorer la représentation des langues locales dans les systèmes d'intelligence artificielle.

58. Une plateforme de coordination mondiale pour les bailleurs de fonds et un mécanisme de mise en correspondance pour les contributions en nature pourraient compléter les initiatives existantes¹⁵ et soutenir la coordination, le partage d'informations et des investissements plus efficaces dans le renforcement des capacités d'IA. Ces mécanismes pourraient tirer parti de la présence du système des Nations Unies dans les pays et de son expérience en matière de renforcement des capacités, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, afin de maximiser l'apprentissage et d'amplifier les retombées dans les différentes régions.

V. Observations finales

59. Il est urgent de réduire la fracture en matière d'intelligence artificielle afin que toutes et tous puissent bénéficier des avantages de celle-ci. Il s'agit d'un moment critique pour l'acquisition de connaissances, d'outils et d'infrastructures, afin de ne laisser personne de côté face à la révolution technologique déterminante de la décennie actuelle.

60. Le système international est soumis à des pressions budgétaires croissantes, mais réduire les investissements dans l'IA aujourd'hui serait faire preuve de myopie, dans la mesure où l'IA est une technologie fondamentale et polyvalente qui façonnera les résultats économiques, le bien-être de la société et l'équité mondiale pour les décennies à venir. L'investissement public est essentiel pour établir une capacité d'IA minimale et incompressible dans le monde entier. Cette capacité n'est pas seulement cruciale pour l'équité : elle crée aussi des opportunités pour le secteur privé. À mesure que les régions négligées auront accès à l'infrastructure et aux outils d'IA, elles deviendront de nouveaux

¹⁵ Dont celles qui sont déployées à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies (voir l'inventaire complet des activités de renforcement des capacités d'IA du système des Nations Unies dans le domaine civil).

marchés pour l'innovation, les services et la croissance. Le renforcement des capacités d'IA ne doit donc pas être considéré comme un acte de charité, mais bien comme un investissement dans la prospérité partagée.

61. Le système des Nations Unies est particulièrement bien placé pour jouer un rôle clé de catalyseur, en tant que plateforme mondiale impartiale et inclusive ayant le pouvoir de rassembler diverses parties prenantes (gouvernements, secteur privé, société civile et universités) à l'appui du bien commun. Le système des Nations Unies peut promouvoir des activités de renforcement des capacités d'IA qui soient véritablement menées à l'échelle mondiale et touchent les pays les plus vulnérables qui pourraient être négligés par des approches axées sur le marché, grâce à sa capacité d'exécution sur le terrain et sa compréhension du contexte qui sont essentielles à un renforcement des capacités efficace.

62. Néanmoins, l'ONU ne peut pas et ne doit pas agir seule. Les États Membres sont invités à envisager la création de centres d'échange et de coopération et à proposer que ces centres fassent partie d'un réseau soutenu par l'Organisation, qui faciliterait la coordination et la disponibilité des contributions en nature des universités, des entreprises, des États Membres et d'autres acteurs concernés, et qui pourrait également entreprendre une série d'autres activités utiles pour renforcer les capacités d'IA, ancrées dans des engagements normatifs communs.

63. Des partenariats sur la gouvernance et le fonctionnement d'un fonds mondial pour l'IA peuvent être établis avec des banques multilatérales de développement, compte tenu de l'intérêt croissant porté aux investissements dans l'infrastructure numérique. Il est aussi possible de conclure des partenariats avec des fondations philanthropiques qui investissent déjà dans le renforcement des capacités d'IA dans les régions négligées, ce qui permettrait notamment de faire progresser la plateforme de coordination des bailleurs de fonds. En outre, des partenariats peuvent être noués avec le secteur privé, où les capacités d'IA sont souvent les plus élevées et où les investissements ambitieux dans l'infrastructure de l'IA s'accroissent à l'échelle mondiale.

64. Compte tenu des capacités, de l'expérience et des ressources consacrées au développement de l'IA par le secteur privé, les organisations philanthropiques, les banques multilatérales de développement et les pays développés, il est largement possible de réduire rapidement et efficacement la fracture en matière de capacités d'IA, en particulier pour ce qui concerne l'appui aux États Membres qui risquent de prendre davantage de retard en cette période d'évolution technologique marquante.